

AFFAIRE No 55 - RENFORCEMENT DE L'A.E.P. DE SAINT-FRANÇOIS

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

En vue de résoudre les problèmes d'alimentation en eau potable du secteur de Saint-François, la Municipalité envisage de créer un refoulement entre "Les Dattiers" et un nouveau réservoir qui serait construit à la cote 470, à proximité de la Mairie Annexe.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce projet et son mode de financement ;
- de m'autoriser :
- \* à solliciter la subvention nécessaire auprès des instances locales, ainsi que l'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- \* à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'Ouverture des Plis ; en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Je mets cette affaire aux voix.

-----

MONSIEUR HOARAU MARCEL DONNE LECTURE  
DES AVIS DES COMMISSIONS.

Commission des Travaux Publics

Les caractéristiques du projet sont les suivantes :

- volume d'eau refoulée : 120 m<sup>3</sup> par heure,
- diamètre de la canalisation de refoulement : Ø 250,
- capacité du réservoir : 1 000 m<sup>3</sup>,
- nombre de branchements individuels : 1 100.

Commission des Finances

L'opération, estimée à 6 500 000 F, y compris somme à valoir pour honoraires, divers et imprévus, sera financée par une subvention du Conseil Général ou du Conseil Régional, et par un prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Elle émet un avis favorable.

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

LE RAPPORT, AINSI QUE LES AVIS DES COMMISSIONS,  
SONT ADOPTES A L'UNANIMITE.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION  
Le 18 DEC. 1987  
Article 3 de la loi n° 82-213 du 2  
mars 1982 relative aux droits et  
libertés des Communes, des Départe-  
ments et des Régions